

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 19 juin 2025

Président : Christian ROSSEL
Vice-Président : Marc SOUTTER
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil général du jeudi 19 juin 2025 à 20h05.

Le Président rappelle aux conseillères et conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

Le Président propose, pour donner suite à la démission de Philippe Monnier de la commission de gestion et des finances, une modification de l'ordre du jour : au point 8 est ajoutée l'élection d'un suppléant pour la commission de gestion et des finances.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Christian Rossel, Président du Conseil, au plus tard pour le mardi 17 juin 2025)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 18/2025 Comptes communaux 2024
6. Préavis 19/2025 Arrêté d'imposition 2026
7. Préavis 20/2025 Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACom)
8. Election du Bureau et élection d'un suppléant pour la commission de gestion et des finances
9. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 41 membres sont présents, 39 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est accepté par 35 voix pour, 6 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

aucun nouveau membre

4. a) Lettres et pétitions

Le Président lit la lettre de Philippe Monnier qui annonce sa démission de la commission de gestion et des finances.

b) Communications de la Municipalité

Alexis Vautier, municipal, explique que la municipalité a mandaté le bureau DTP pour proposer un projet de réflexion de la Rue du Vignoble intégrant la récupération des eaux de ruissellement, la régulation de la circulation et la réduction des coûts d'entretien à l'avenir. En effet, sur la partie basse de cette route du sable et des graviers s'accumulent et atteignant la route cantonale. Une campagne de mesure de trafic a été réalisée en avril 2025 sur la Rue du Vignoble. Les résultats font état d'un trafic journalier moyen de 640 véhicules en semaine, avec une vitesse moyenne de 45km/h. Des mesures de régulation de la circulation sont envisagées, comme par exemple, privilégier la priorité au trafic montant.

Concernant le règlement de stationnement, tout est mis en place. Une convention a été établie avec la municipalité de Vallorbe pour une mise à disposition d'un agent de sécurité publique afin de couvrir nos besoins en matière de contrôle du stationnement. La mise en œuvre du règlement de stationnement aura lieu le 1^{er} octobre 2025. Concernant l'achat de macarons et autorisations spéciales, un tout-ménage sera envoyé à la population fin août.

Pour donner suite à la demande des enseignantes d'Arnex, la municipalité a mis à disposition un terrain attenant au vieux collège et mandaté Mme Laurence Pellaumail, animatrice en permaculture, pour accompagner le démarrage de la création d'un jardin potager pédagogique. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs du PECC. Un montant hors budget de CHF 4500.- a déjà été dépensé dans ce projet. À l'avenir, les dépenses liées au PECC seront régularisées par le futur règlement pour le Fonds Energie, Climat et Durabilité, qui sera soumis à approbation d'ici la fin de l'année 2025. Ces dépenses engagées pour le potager pédagogique seront alors couvertes par ce fonds.

Anne Folens demande des précisions concernant le fait de privilégier la montée sur la route du vignoble.

Alexis Vautier, municipal, explique que l'idée serait de mettre des panneaux bleus qui indiquent le sens de la priorité, dans les règles de la circulation, en principe, ceux qui montent ont la priorité, ce qui permettrait d'éviter les débordements en freinant sur les côtés. Le cas extrême serait de mettre un sens unique.

Charles-Louis Morel demande si la plaque de glace, en hiver, en bas de la route du Vignoble, a également été prise en compte. Il faudrait drainer tout le côté Orbe de ce dernier bout de route.

Alexis Vautier, municipal, confirme qu'il s'agit bien de cette portion de route principalement dont il est question.

5. Préavis 18/2024 Comptes communaux 2024

Reynold Michel, Syndic, explique les comptes 2024.

La Municipalité présente les comptes 2024 en comparaison avec le budget et les comptes 2023. Le résultat présente un excédent de revenus de CHF 512.30. Les revenus totalisent CHF 2'713'048.07, le budget prévoyait CHF 2'687'500.-. Les charges s'élèvent à CHF 2'713'560.37, dans les comptes et CHF 2'931'500.- étaient budgétés. Le résultat des comptes 2024 est positif

après les écritures de bouclage, alors qu'un déficit de CHF 244'000.- était budgété. Ce résultat est la conséquence d'une diminution des charges imposées d'environ CHF 130'000.-, d'une diminution des charges liées aux achats et à l'entretien du patrimoine de la commune pour environ CHF 120'000.- et d'une légère augmentation des charges intercommunales. La marge d'autofinancement positive est de CHF 241'675.90.

Commentaires généraux sur les comptes 2024:

- Administration : Les charges administratives sont maîtrisées. La participation de la commune aux transports publics est inférieure au budget et comptes 2023.

- Finances : Les revenus d'impôts sont relativement stables. Pour rappel, les impôts conjoncturels comprennent l'impôt sur les successions et donations, les droits de mutation, les gains immobiliers et sur les frontaliers.

En plus des entretiens réguliers, la municipalité a fait exécuter différents achats ou travaux dans le cadre de sa politique de maintenance des infrastructures publiques. Toutes les interventions budgétées n'ont pas été réalisées, mais figurent pour la plupart au budget 2025. Ci-après un résumé des interventions :

– Terrain : Remplacement de la pompe de relevage no.2 des eaux claires du Nozon.

– Forêts : Les forêts sont gérées par le Groupement forestier du Vallon du Nozon. L'entretien régulier consiste en coupe de bois, débroussaillage, éparage et préparation du bois de feu.

– Grande salle : Selon les directives de l'ASIOR, une partie du matériel de gymnastique a été remplacé.

– Collège : Deux salles de classe ont été rénovées. Des travaux pour le remplacement de la porte de l'UAPE ont commencé et seront terminés durant le 1er trimestre.

– Ancien Bâtiment : Quelques travaux de réfection et rafraîchissement d'un appartement ont eu lieu à la suite du changement de locataire.

– Bulande : Le dépassement de budget est dû aux coûts finaux pour la pose de stores, plusieurs travaux liés au programme et boîtier de gestion des badges et le remplacement de l'éclairage extérieur.

– Routes : En vue de l'application du règlement de stationnement, les marquages au sol et la signalisation par des panneaux ont été mis en place. Création des places de parc en pavés filtrant à la rue de la Tuilière.

– Parc et cimetière : Entretien externe des divers massifs, nettoyage de la place du « carnotzet communal », pose d'une barrière de sécurisation au terrain de foot afin d'empêcher le parage vers la place de jeux de Bulande et nettoyage du cimetière.

– STEP : Remplacement des pompes submersibles EU et interventions sur le tamiseur.

– Ordures ménagères et déchetterie : Malgré la hausse de la taxe forfaitaire de CHF 10.- par personne ou entreprise, les comptes ne sont pas équilibrés, il subsiste un déficit de CHF 506.95. L'augmentation est donc maintenue pour les années à venir.

– Enseignement primaire et secondaire : Coût moyen de l'enfant en primaire en 2024 CHF 2'649.05 et de l'enfant en secondaire CHF 3'784.98.

Le bilan diminue de CHF 267'877.57.

Résultat :

Revenus CHF 2'713'048.07

Charges CHF 2'713'560.37

Excédent de revenus CHF 512.30

Le budget prévoyait un déficit de CHF 244'000.-

Le plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 à CHF 6'500'000.- est respecté.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les conseillères et les conseillers d'accepter les comptes communaux 2024 tels que présentés, d'attribuer l'excédent de recettes de CHF 512.30

au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 2'245'372.18 et de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2024.

Bernard Gauthey, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Danielle Baudat, Valérie Bourquard, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 27 mai 2025 en présence des municipaux Claire Desponds, Sébastien Meylan, Carinne Ruprecht et Reynold Michel, syndic, ainsi que Dominique Nijenhuis, boursière.

Sur la base des comptes 2024 comparés au budget 2024 et aux comptes 2023 la Commission relève que :

- Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 512.30 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 244'000.- Ce résultat est lié à des diminutions de charges concernant la facture sociale, quelques travaux repoussés ainsi qu'une péréquation légèrement favorable.
- Des amortissements de CHF 234'412.75 ont été comptabilisés en 2024.
- La capacité d'autofinancement diminue et s'élève à CHF 241'675.90. La commission relève que la capacité d'autofinancement de la commune s'érode petit à petit et qu'à long terme, le financement de futurs gros projets pourrait être compliqué.
- Les emprunts s'élèvent à CHF 3'225'150.- avec un amortissement annuel de CHF 158'780.-.
- Le solde des fonds de réserve se monte à CHF 1'197'522.58, en augmentation de CHF 6'750.85 par rapport à 2023.
- Le capital au 31.12.2024 est de CHF 2'245'372.18.

La Commission remarque que le préavis municipal est très complet et tient à remercier Mme Nijenhuis, boursière communale, pour l'excellente tenue des comptes, et remercie la municipalité et ses collaborateurs pour leur travail.

La Commission recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2024 tels que présentés par le préavis 18/2025.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 18/2025 Comptes communaux 2024 ?

Pour: 41

Contre: 0

Abstention: 0

Les comptes communaux 2024 tels que présentés par le préavis 18/2025 sont acceptés.

6. Préavis 19/2025 Arrêté d'imposition 2026.

Reynold Michel, Syndic, lit le préavis. L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur arrivera à échéance le 31 décembre 2025, il est donc nécessaire de la renouveler pour l'année 2026. Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil général au plus tard le 31 octobre.

Les comptes de l'année 2024 se sont soldés par un bénéfice de CHF 512.30, après des amortissements supplémentaires de CHF 27'127.75. Le budget 2025 prévoit une perte de CHF 569'500.-.

Au vu des dépenses supplémentaires difficilement quantifiables pour les prochaines années par rapport à la nouvelle péréquation cantonale, à l'effet sur les comptes du passage à la norme comptable MCH2, aux divers travaux d'entretien de nos routes/chemins et aux différentes collaborations intercommunales, la Municipalité s'appuie sur des finances stables et le taux actuel devrait permettre de continuer à entretenir notre patrimoine.

La Municipalité invite le Conseil à accepter l'arrêté d'imposition 2026 en conservant le taux d'imposition de 71% de l'impôt cantonal de base et de maintenir inchangés les autres impôts.

Bernard Gauthey, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Danielle Baudat, Valérie Bourquard, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 27 mai 2025 en présence des Municipaux Claire Desponds, Sébastien Meylan, Carinne Ruprecht, Alexis Vautier et Reynold Michel, syndic, ainsi que Dominique Nijenhuis, boursière.

Le préavis municipal propose de reconduire le taux d'impôt communal 2026 à 71% de l'impôt cantonal de base, les comptes 2024 s'étant soldés par un bénéfice de CHF 512.30. La Commission relève que la capacité d'autofinancement diminue progressivement et que le financement de futurs gros projets pourrait être compliqué. La situation financière reste néanmoins saine et les disponibilités à court terme permettront de poursuivre l'entretien et le développement des infrastructures.

La Commission propose au Conseil général de reconduire le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal de base en 2026, sans modification par rapport à 2025.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 19/2025 Arrêté d'imposition 2026 ?

Pour: 41

Contre: 0

Abstention: 0

L'Arrêté d'imposition 2026 tel que présenté par le préavis 19/2025 est accepté.

7. Préavis 20/2025 Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACom)

Alexis Vautier, municipal, prend la parole : la municipalité souhaite procéder à la révision du Plan d'Aménagement Communal et prévoit de mandater un bureau d'urbanisme pour réaliser l'étude et le suivi du dossier durant la procédure. Le plan d'affectation actuellement en vigueur a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1er mai 1992. Depuis, le cadre légal de l'aménagement du territoire a considérablement changé, le contexte légal général a également fortement évolué, notamment en matière de nature et biodiversité, énergie, patrimoine et protection des eaux.

Le présent projet de révision vise à actualiser le PACom pour le rendre conforme au cadre légal tout en répondant aux enjeux territoriaux locaux. La Municipalité entend ainsi procéder à une mise à jour du plan et à une adaptation du règlement. Le PACom révisé constituera le cadre réglementaire contraignant pour les propriétaires pour les 15 prochaines années au moins. La municipalité souhaite impliquer la population dans cette révision par le biais d'une démarche participative adaptée aux enjeux et la constitution d'un groupe de travail composé de citoyens engagés et de représentants des sociétés locales. Lors de la législature 2006-2011 une révision du PACom avait été initiée. Une étude préliminaire a été réalisée mais le projet n'a finalement pas abouti. Les documents élaborés à cette occasion constituent une base solide pour la reprise des réflexions à venir. Les principaux enjeux sont : conformité au cadre légal, adéquation de la zone artisanale et de la zone d'utilité publique aux besoins futurs, densification du bâti en zone constructible. La révision du PACom suit la procédure suivante :

- Étude préliminaire
- Examen préalable auprès des services cantonaux
- Enquête publique
- Adoption par le Conseil général
- Approbation et mise en vigueur par la Cheffe de Département

Cette procédure se déroule en général sur une période de 3 ans. Le budget s'élève à CHF 100'000.-, l'amortissement obligatoire se fera durant 10 ans dès l'entrée en vigueur du plan.

La municipalité invite le Conseil général à bien vouloir autoriser la municipalité à mandater un bureau d'urbanisme pour l'étude et le suivi du PACom, octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.- et de financer ce montant par les liquidités.

Samuel Glayre lit le rapport de la commission chargée de l'examen de la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration du PACom. Mesdames et Messieurs Maria Besson, Bernard Bovet, Thibault Bovet, Samuel Glayre et Audrey Monnier se sont réunis le mardi 3 juin 2025 en présence de Messieurs Reynold Michel, syndic, et Alexis Vautier, municipal. Le plan d'affectation actuel a été élaboré à la fin des années 80 et adopté en 1992. Le contexte de l'époque n'a ainsi plus grand-chose à voir avec celui d'aujourd'hui. Depuis, la population d'Arnex a augmenté d'environ 30% et on ne parlait pas des problèmes liés à la crise énergétique, l'environnement ou la biodiversité. La municipalité relève que d'importantes évolutions législatives ont eu lieu et ont par ailleurs insisté sur les difficultés rencontrées dans l'application du règlement actuel pour répondre aux demandes qui lui sont soumises, par exemple en termes d'ouverture de toiture, de dépendances ou d'implantation de piscine. Les communes sont censées réviser le PACom tous les 15 ans, le nôtre est donc largement dépassé. La commission souhaite que le futur PACom, tout comme celui de 1992, garantisse un bon équilibre entre développement urbain et préservation de l'identité rurale de notre commune. La commission partage les enjeux mis en évidence par la municipalité mais trouve que ceux-ci devraient être plus ambitieux. Il s'agit là d'une opportunité de questionner son territoire et son développement à l'horizon des 15 à 20 prochaines années. Il serait judicieux d'aborder d'autres thématiques et enjeux comme la maîtrise de l'énergie, la protection de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, la mise en valeur et la conservation du caractère villageois de notre commune, ainsi que de son patrimoine bâti et naturel. Le choix et l'orientation en lien avec ces thématiques pourront affecter directement le PACom et surtout son règlement. Les opportunités de concrétisation du Plan énergie et climat communal à travers le PACom devront être identifiées. La commission s'est également demandé si la révision du PACom était liée à une volonté de la municipalité de disposer de la possibilité de réaliser un nouveau bâtiment pour les besoins de l'administration communale. Le souhait de la municipalité

d'impliquer la population de la commune est saluée par la commission. Il est souhaité que les enjeux de la révision du PACom soient clairement identifiés et validés avant d'entamer l'élaboration du dossier préliminaire. Pour réaliser ce travail, la municipalité a sollicité différentes offres auprès de bureaux spécialisés. Les montants annoncés varient fortement, ce qui a surpris la commission. Le montant de la demande de crédit d'investissement permet à la municipalité de choisir parmi deux des offres reçues et contient une certaine marge qui permettrait de répondre aux suggestions de la commission. La municipalité va recourir aux liquidités de sa trésorerie pour financer cette demande de crédit. Les montants nécessaires au financement PACom s'étaleront sur plusieurs années et le montant sera amorti sur 10 ans. Au vu de ce qui précède, la commission demande au Conseil général de bien vouloir accepter le crédit d'investissement de CHF 100'000.-.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Michel Jaquier demande comment cela se passe en cas d'opposition de mise à l'enquête.

Alexis Vautier, municipal, répond que c'est la même procédure de l'aménagement du territoire, que pour le permis de construire. Après examen, la décision est prise en première instance par la municipalité, ensuite en deuxième instance au tribunal cantonal et éventuellement Fédéral s'il n'y a aucun accord possible.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 20/2025 Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACom) ?

Pour: 39

Contre: 0

Abstention: 2

Le préavis 20/2025 Demande de crédit d'investissement relatif à la révision du Plan d'Aménagement Communal (PACom) tel que présenté est accepté.

8.Election du Bureau et d'un suppléant pour la commission de gestion et des finances

Les membres du bureau actuel acceptent tous de continuer pour l'année à venir, l'assemblée accepte la proposition du Président de voter en bloc l'élection des membres.

Pascal Christ se propose pour le poste de suppléant à la commission de gestion et des finances.

9.Divers

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 11 décembre 2025.

Michel Greppin demande si le groupe de travail pour le PECC s'est transformé en commission et si cela doit être accepté par le Conseil. Il aimerait également savoir si la commune a imaginé une gestion des espaces verts impliquant la philosophie du PECC, réserver des lieux non tondus comme cela est fait dans d'autres communes.

Alexis Vautier, municipal, répond que la commission pour le PECC est bien créée, il s'agit d'une commission municipale et n'a donc pas besoin d'être soumise au vote du Conseil. Il est prévu une rencontre des membres et de repenser les objectifs maintenant que la révision du PACom

est acceptée. Des études de biodiversité avec ProNatura sont mises en œuvre. Concernant l'entretien des espaces verts et laisser des espaces non tondus, il y a un article dans le Arnex Info, mais pas de politique communale.

Carinne Ruprecht, municipale, explique que le problème de la non-tonte peut créer des manques de visibilité, mais lors de la désaffectation du cimetière, éventuellement prévue l'année prochaine, une prairie fleurie serait envisageable pour donner suite à des propositions de ProNatura, une dune pour les abeilles sauvages est également mise en avant.

Martine Barclay aimerait connaître les avancements en ce qui concerne le dossier de l'eau.

Sébastien Meylan, municipal, explique que c'est actuellement compliqué principalement avec la commune d'Agiez. Il est prévu une visite au Canton avec le bureau d'ingénieurs début juillet.

André Lavenex demande à la municipalité que le rapport de ProNatura soit mis à disposition de la commission du PECC.

Marc Soutter explique que, concernant les îlots de chaleur dont parle le PECC, ceci est un phénomène urbain qui concerne les grandes villes et non pas les villages.

Alexis Vautier, municipal, répond qu'en effet le PECC est plutôt destiné de manière générale à des communes urbaines.

Josette Bovet propose que de l'herbe soit mise à la place des petits cailloux lors de la désaffectation du cimetière.

Carinne Ruprecht, municipale, répond que cela est actuellement en discussion.

Anne Folens aimerait qu'une amélioration soit faite sur le langage ou l'écriture égalitaire. Exemple : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers.

Le Président précise, concernant la commission de gestion et des finances, que Denis Barclay prend la place de Philippe Monnier, André Roch devient 1^{er} suppléant et Pascal Christ second suppléant.

Le Président clôt la séance à 21h00.

Le Président
Christian Rossel

La Secrétaire
Amandine Gonçalves